



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze octobre deux mille vingt-deux, s'est assemblé au sein de la salle Henri Salvador, sous la présidence de monsieur Quentin GESELL, Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents :

M. Quentin GESELL, Maire, Mme Céline POULAIN, M. Souheïb TOUMI, Mme Sonia IFERHATEN, M. Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme Christine BARRETTA, M. Michel CLAVEL, Mme Paola MELICA, M. Dominique GAULON Adjoint au Maire. Mme Marie-Claude COLLET, Mme Martine BRASSEUR, M. José VIOLAS, Mme Nadia BAHY, Mme Marie-Nella HIERSO, M. Cherif DIA, Mme Coralie MATHEVON, M. Loïc GOULAMHOUSSEN-DAYA, Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE, M. Faouzy GUELLIL, M. Sarah BOUZID, Mme Françoise SAUVAGET, M. Malet DRAME, M. Frédéric NICOLAS, M. Michel ADAM, M. Mohamed IMZILNE, M. Karim AMIMEUR, Conseillers municipaux.

Absents et représentés :

M. Samuel ALVES représenté par M. Michel ADAM
M. Jean-Albert BERNABE représenté par M. Dominique GAULON
Mme Lydia BRUZEAU représentée par M. Thierry PICHOT-MAUFROY
M. Mohamed MOUMNI représenté par M. Souheïb TOUMI
Mme Séverine LEVE représentée par M. Frédéric NICOLAS
Mme Julie SANS représentée par M. Mohamed IMZILNE

Secrétaire de séance : M. Cherif DIA

Introduction

Monsieur le Maire ouvre la séance et Monsieur Chérif DIA est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

✦ Décision n° DEC.2022.066 en date du 12/09/2022

Avenant n°2 relatif au marché 2021/001 portant l'acquisition de produits d'entretien, de consommables papiers, de savons, de petits matériels et de sac poubelle – Lot 1 : Consommables papiers et de savons pour distributeurs

† **Décision n° DEC.2022.067 en date du 12/09/2022 :**

Avenant n°2 relatif au marché 2021/001 portant l'acquisition de produits d'entretien, de consommables papiers, de savons, de petits matériels et de sacs poubelle – Lot 3 : Petit matériel d'entretien

† **Décision n° DEC.2022.68 en date du 21/09/2022 :**

Régie d'avance « Frais généraux »

† **Décision n° DEC.2022.069 en date du 22/09/2022 :**

Procédure adaptée intitulée « Lutte contre les nuisibles : dératisation, désinsectisation des bâtiments communaux »

† **Décision n° DEC.2022.070 en date du 26/09/2022 :**

Contrat de location de batteries pour les véhicules électriques Kango MAXI ZE de la Renault immatriculé FV-361-QA

† **Décision n° DEC.2022.071 en date du 27/09/2022 :**

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle de la société « A mon Tour Prod » intitulé « DèJAL – Nouveau spectacle » le vendredi 7 avril 2023 à la salle Henri Salvador

† **Décision n° DEC.2022.072 en date du 27/09/2022 :**

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle de l'association « O'Maracula » le samedi 1^{er} octobre 2022 sur le Parvis Edith Piaf dans le cadre du lancement de la saison culturelle

Maintien ou non du 1^{er} Adjoint au Maire dans ses fonctions

I. PRESENTATION :

Présentation par Monsieur le Maire selon le rapport de présentation n° 2022/060.

II. DISCUSSION :

Monsieur Michel ADAM :

« Mes chers collègues, mesdames et messieurs, bonsoir. M. le Maire, dans la délibération, vous faites état d'une perte de confiance. Et c'est pour cela que vous voulez évincer M. ALVES. Or, d'après nos informations et les déclarations de M. ALVES en personne, il s'agit d'une affaire privée avec son épouse qui est la fille de M. CLAVEL. Vous subissez la pression de ce dernier. M. le Maire, vous n'êtes pas juge des affaires familiales pour décider. Notre groupe votera contre. »

Monsieur le Maire :

« Vous voterez pour le maintien. Nous, nous voterons contre le maintien. »

Monsieur Michel ADAM :

« Nous voterons pour le maintien de M. ALVES dans ses fonctions. »

Monsieur le Maire :

« Je ne ferais pas plus de déclarations. Il semblerait que vous n'êtes pas au courant des échanges que nous avons eu avec M. GUELLIL. Ce qui concerne la vie privée ne me regarde pas. Ce qui me concerne, c'est le fonctionnement de la mairie. J'ai échangé avec l'intéressé. Il a confirmé à plusieurs personnes qu'il y avait une rupture de la confiance. Moi-même, je le confirme. Il y a donc lieu de procéder à ce vote. »

Monsieur Michel ADAM :

« Il m'a dit qu'il ne voulait pas démissionner. »

Monsieur le Maire :

« J'en prends bonne note. Ce n'est pas ce qui a été énoncé dans un premier temps. »

Monsieur Fauzy GUELLIL :

« Nous sommes réunis à ce Conseil que j'estime exceptionnel. En effet, ce n'était pas prévu dans nos agendas. Nous sommes présents, mais nous aimerions avoir le calendrier des instances afin de pouvoir nous organiser avec nos vies professionnelles. Notre groupe considère qu'il s'agit d'une affaire dans votre majorité. Cela ne nous concerne pas. Nous avons entendu plein de choses et il était important pour nous de comprendre ce qu'il se passait, sans entrer dans la vie personnelle de chacun. Nous avons reparlé de la fonction, des impacts, des problématiques des élus, avec toutes nos diversités et nos problèmes personnels. L'engagement d'un élu est important, cela prend du temps. Pour moi, il s'agit d'un dévouement. Ce n'est pas un « job » pour reprendre l'expression de l'ancien 1^{er} adjoint.

La lecture que je vais vous faire ne concerne pas notre groupe ou moi. Elle a été demandée par M. Samuel ALVES. J'ai trouvé cette demande un peu particulière. Il m'a contacté pour lire une lettre, car il n'allait pas être présent ce soir. J'aimerais que tous les mots soient bien rapportés sur le procès-verbal. Ce qui est dit dans la lettre n'engage ni le groupe Au cœur de Dugny, ni Janine LOPEZ, ni Franck LECONTE, ni Sarah BOUZID, ni Fauzy GUELLIL. J'ai hésité avant de lire cette lettre, car j'avais besoin de lire son contenu. Quand nous lisons, nous sommes rapporteurs. Cela ne veut pas dire que nous sommes d'accord. Malgré tout, nous sommes pour la liberté d'expression et la liberté de parole. Il veut que l'ensemble du Conseil du municipal soit au courant de ce qu'il s'est passé et de comment va se dérouler cette future éviction.

Je vais lire le courrier de M. ALVES. Il s'agit de sa lettre, je suis le rapporteur. « M. le Maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, le Conseil municipal de ce jour va traiter en point n°1 du maintien ou du retrait de ma fonction de 1^{er} Adjoint. Ne pouvant être présent pour des raisons professionnelles, je souhaite, au travers de ce courrier, contextualiser la situation et éclaircir certains points alimentant les sujets de conversation de bien trop de personnes à Dugny. En effet, élu depuis juillet 2020 et positionné en tant que 1^{er} Adjoint au Maire, ayant comme délégation le sport, les associations et le personnel communal, j'ai investi mon énergie et mon temps pour accomplir au mieux les tâches qui m'ont été confiées.

J'ai pris un énorme plaisir à travailler, suivre et voir certains projets se concrétiser, par exemple l'ouverture de l'épicerie solidaire en association avec la Croix rouge, la réfection du terrain de foot ainsi que les city-stade dans les quartiers, la création d'une association de basket, le suivi de certains projets pour les associations, le Savoir nagé, le montage des dossiers pour obtenir des subventions et ainsi réduire les coûts pour notre ville, plus de 150 entretiens d'agents de notre collectivité et le suivi des dossiers, un travail quotidien avec le service des ressources humaines pour la mise en place d'éléments améliorant le quotidien de nos agents comme la participation financière pour la mutuelle, la mise en place d'un système de pointeuse qui devrait arriver rapidement et devrait faciliter le comptage des heures supplémentaires et congés des agents.

Je n'oublie pas les dossiers que je dois malheureusement laisser en cours de travail, en espérant leur continuité. Néanmoins, les raisons pour lesquelles je me vois dans cette situation restent trop troubles à mes yeux. Des problèmes personnels, connus par M. le Maire depuis le mois de mars, m'ont apparemment conduit à ce jour à cette situation. Je perds donc cette fonction qui me tenait tant à cœur et surtout le soutien d'une personne : M. le Maire à qui j'ai donné toute mon énergie et tout mon temps personnel au détriment parfois, de ma vie privée. Aussi, il est important aujourd'hui que chacun d'entre vous connaisse ce qu'il s'est passé les jours derniers pour en arriver à cette situation. Le 23 septembre 2022, à 13h30, M. le Maire m'a invité à faire le point sur la délégation Sports.

À la suite de ce point, il m'a dit vouloir faire un point sur ma situation personnelle. Je pris cela pour de la bienveillance dans un premier temps, mais cela se transformera en un véritable cauchemar. Il a alors demandé à un autre adjoint d'être témoin de la conversation, m'obligeant à parler de mes

problèmes personnels devant ce dernier. Au cours de cet échange, il m'a expliqué que des rumeurs couraient dans les services, que je devais m'écarter et que je devais démissionner de mon poste d'adjoint, tout en restant conseiller municipal. Dans un premier temps, ayant été surpris par cette demande, je lui ai dit qu'il ne s'agissait que de rumeurs infondées et que cela passerait. Il m'a fait part d'une seconde raison qui était encore strictement d'ordre personnel.

Une plainte aurait été faite à mon égard, par mon épouse. La plainte a été suivie d'une enquête minutieuse réalisée par la police nationale et elle a été classée sans suite. À ce moment, j'ai été surpris que la présomption d'innocence, que chacun a le droit d'avoir dans notre pays, n'ait pas effleuré son esprit, élément étrange venant du premier magistrat de la ville. Étant pris par cette stupeur et complètement éprouvé par ce manque de soutien, j'avoue avoir acquiescé la requête devant M. le Maire et devant l'adjoint présent, sans réfléchir. Cependant, une nuit de sommeil et un échange avec mon avocate m'ont vite remis les idées en place. J'ai écrit un courrier refusant de démissionner de mes fonctions que j'exerçais de tout mon cœur depuis 2 ans.

Pourquoi devrais-je démissionner pour des rumeurs ? Il s'agit d'allégations à mon encontre dont j'ai été lavé par les autorités compétentes en la matière. Pourquoi le Maire de Dugny, comme dans un tribunal des affaires familiales, organise-t-il à mon encontre une sentence pour quelque chose que je n'ai pas fait ? J'espère sincèrement que pour l'ensemble des élus, vous ne vous retrouverez jamais dans ma position. Tous ces éléments relèvent de ma stricte vie privée et n'ont jamais affecté mon rôle et mon investissement auprès des agents et des associations de notre ville. J'ai participé, jusqu'aux dernières demandes de M. le Maire, à tous les événements organisés et suivis, dans la mesure du possible.

J'ai accepté ma mission et ma position n'était pas des plus simples de signer tous les courriers négatifs et de faire front à des agents dénigrants le Maire en public afin de le protéger. Pourtant, si cela était à refaire, je le referais sans hésiter, car c'était mon rôle. J'avoue qu'un peu plus de soutien aurait été le bienvenu, seule chose que je regrette aujourd'hui. Aucun message de sa part depuis notre entretien alors qu'il ne passait quasiment aucune journée sans que nous échangions avec bienveillance, l'un envers l'autre. Comment passer de l'un à l'autre aussi brusquement ? J'ai même le droit au dépôt de mon arrêté enlevant mes délégations par 2 agents de la police municipale. J'avais espoir que nous aurions cette discussion entre 4 yeux. J'imagine qu'il n'avait pas de temps à consacrer à celui qui fut son fidèle adjoint et en qui il avait complètement confiance, selon les dires.

Peu importe, la situation est ainsi aujourd'hui. Je tiens à remercier les agents, quels que soient les niveaux hiérarchiques, pour l'ensemble du travail que nous avons fait ensemble, pour tout ce qu'ils font au quotidien et que beaucoup de monde ne voit pas. Merci aux élus de l'opposition avec lesquels nous avons eu des échanges constructifs, malgré des opinions et/ou des convictions différentes, ainsi qu'à mes collègues élus avec qui j'ai beaucoup appris et passé de vrais moments. Certaines voteront ce soir à contrecœur et d'autres, avec joie. N'ayez aucune crainte, la vie continue. Bonne route à toutes et à tous. N'oubliez pas que vous êtes élus pour les dugnysiens et pour votre belle ville de Dugny. Merci, Samuel ALVES. »

Je voudrais conclure en disant que cette soirée est particulière. Il s'agissait de votre principal rival à l'élection de 2020. Lors du dernier Conseil municipal, je vous disais que nous sentions qu'il se passait quelque chose au sein de votre majorité. Votre 1^{er} Adjoint insinue certaines choses. Certains votent à contrecœur. Être dans la majorité ne veut pas dire qu'ils sont toujours d'accord avec ce que vous voulez porter. Il s'agit de mon impression, je l'ai déjà partagée avec d'autres collègues de l'opposition. Nous avons l'impression de revivre la même situation qu'avec l'ancienne équipe municipale. Nous aurons la surprise de voir votre futur 1^{er} Adjoint. Nous ne participerons pas au vote, ni pour enlever, ni pour déterminer le 1^{er} Adjoint. »

Monsieur Karim AMIMEUR :

« Pour poursuivre ce que vient de dire M. GUELLIL, j'ajouterais simplement que depuis votre élection, nous sommes réunis de façon quasiment épisodique, dans le cadre du minimum légal, une fois par trimestre, sauf 2 fois. J'ai l'impression que ce Conseil municipal n'est qu'un prétexte pour évincer votre

1^{er} Adjoint. Lorsque nous regardons l'ordre du jour, nous voyons que les points auraient pu être traités plus tard. Comme au sein de votre majorité cela vacille, nous sommes réunis ce soir pour discuter d'affaires qui ne nous regardent pas. Si nous écoutons ce que dit M. ALVES dans son courrier, les autorités l'auraient lavé de tout soupçon et la plainte aurait été classée sans suite. Cela vous regarde et pour ma part, je ne prendrais pas part au vote. »

Monsieur Frédéric NICOLAS :

« Il est vrai que cette délibération est très surprenante. Nous nous sommes aperçus que les propos de M. ALVES au travers de sa lettre ne collent pas avec les propos que vous avez tenus. Vous indiquez qu'il existe une rupture de confiance entre cet adjoint et vous-même. Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ? Nous souhaiterions avoir un éclairage précis et clairement étayé afin que le Conseil municipal puisse se prononcer avec des éléments probants. Sur ce point, nous attendons une réponse claire de votre part. D'après les propos de M. ALVES, vous lui avez demandé de démissionner sur la base d'un motif relevant de sa vie privée. En d'autres termes, votre décision n'est inspirée que par des motifs étrangers à la bonne marche de l'administration communale.

Or, si j'en crois ces propos, en faisant rejaillir dans le débat public un sujet d'ordre strictement personnel, vous prenez le risque de désorganiser les services, mais surtout, vous prenez en otage les dugnysiens et les membres du Conseil municipal pour que nous nous prononcions sur le retrait de votre 1^{er} Adjoint sur la base d'un motif personnel. Cela me semble clairement inacceptable. En quoi sa vie privée aurait-elle interféré avec sa manière de servir la collectivité et ses administrés ? Nous ne comprenons pas. D'autant plus que M. ALVES est toujours présent. Il suffit de regarder les comptes Facebook de chacun pour s'apercevoir que depuis votre élection, il est allé de partout. Il était toujours présent en Conseil municipal. Nous ne comprenons pas.

Ce ne serait pas non plus pour vous avoir dénigré. Je le cite « j'ai accepté ma mission et ma position n'était pas des plus simples de signer tous les courriers négatifs et de faire front à des agents dénigrants le Maire en public afin de le protéger. ». Est-ce que le problème ne serait-il pas ailleurs ? Lorsque nous connaissons les liens familiaux existant entre certaines personnes de votre équipe, il n'est pas dénué de sens de se demander si vous n'avez pas été pressé, voire sommé, de procéder au retrait de M. ALVES. D'autant plus que votre majorité ne tient que sur un fil. Dans ce cas de figure, vous seriez en position de perdre votre majorité. La question que nous nous posons tous maintenant et peu importe la rhétorique que vous déciderez d'adopter est : qui tente de diriger le navire ?

Vous ou un quarteron d'adjoints ? Je dis « tenter », car vous nous en faites encore la triste démonstration ce soir, nous sommes beaucoup à regretter que Dugny parte réellement à la dérive. »

Monsieur le Maire :

« Je ne vais pas être très long, car, comme vous l'avez dit, cette affaire concerne la majorité. Dès lors que je considère qu'il existe une rupture de confiance et que ce dernier énonce aussi qu'il n'a plus confiance en moi, tout s'explique simplement. Il n'est pas nécessaire d'aller plus loin. En revanche, vous faites souvent allusion à un autre adjoint qui est présent dans cette salle. Cet adjoint ne m'a jamais parlé de cette situation. Jamais, sauf lorsque je lui demandais comment il allait. Tous les autres adjoints, tous les élus de ma majorité municipale pourront en témoigner. Il n'y a jamais eu de pression de qui que ce soit dans la majorité municipale pour prendre cette décision. Cette décision est prise par Quentin GESELL, Maire de la ville, qui décide qu'il y a une rupture de confiance.

Cette rupture de confiance est claire. Depuis cette situation, certaines langues se délient. Nous découvrons certaines choses. Si l'intéressé souhaite échanger avec moi, il peut me contacter. J'ai bien entendu les propos tenus. Il est dommage qu'il n'ait pas été là. Thierry PICHOT-MAUFROY était présent lors de l'entretien, il pourra témoigner. Lors de cet entretien, la solution de démission a été proposée par M. ALVES. Je lui ai demandé de se mettre en retrait en démissionnant de sa fonction de 1^{er} Adjoint, le temps d'une période. Il m'a annoncé de lui-même cette volonté de démissionner. Il a décidé de revenir sur cette décision pendant le week-end, comme cela est expliqué dans son intervention.

Il m'en a fait part au travers d'un courrier et il n'a jamais cherché à me demander d'échanger pour discuter de la situation. Entre-temps, les uns et les autres ont entendu plusieurs versions. Je ne vais pas m'étaler plus que cela. Le linge sale se lave en famille. S'il veut en discuter, il n'y a pas de problème. Il peut me contacter, je pense qu'il a toujours mon numéro. S'il ne l'a plus, il peut facilement le trouver. Je sais que ce n'est pas quelque chose d'agréable à vivre. Cela se passe dans beaucoup d'équipes municipales. Cela s'est passé lors du mandat précédent ou dans les villes voisines. En 6 ans, il peut y avoir des situations similaires. »

III. DELIBERATION :

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR
20 VOTES CONTRE LE MAINTIEN DANS SES FONCTIONS,
2 VOTES POUR LE MAINTIEN DANS SES FONCTIONS,
11 Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote**

Délibération n°DEL.2022.065

- **PREND ACTE** du retrait des délégations de fonctions et de signatures accordées à Monsieur Samuel ALVES
- **DECIDE** au regard du résultat du scrutin auquel il a été procédé à bulletins secrets de :
 - Ne pas maintenir Monsieur Samuel ALVES dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Contre le maintien dans ses fonctions d'adjoint au Maire : 20 voix

Pour le maintien dans ses fonctions d'adjoint au Maire : 2 voix

- **PREND ACTE** de la vacance de poste de 1^{er} adjoint au Maire (en fonction du vote des membres du conseil municipal).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de cette mesure.
- **PRECISE** que Monsieur Samuel ALVES siégera désormais au sein de l'assemblée délibérante en qualité de conseiller municipal.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis et à la Trésorerie du Blanc-Mesnil.

Détermination du rang d'un nouvel 1^{er} Adjoint au maire

I. PRESENTATION :

Monsieur le Maire rapporte en s'appuyant sur les termes du rapport de présentation n° 2022/061.

II. DELIBERATION :

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

20 voix POUR,

11 Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote (Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE, M. Faouzy GUELLIL, Mme Sarah BOUZID)

(M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET,
M. Malet DRAME)

(Mme Séverine LEVE, M. Mohamed IMZILNE, Mme Julie
SANS)

(M. Karim AMIMEUR)

2 voix CONTRE,

(M. Michel ADAM, M. Samuel ALVES)

Soit à la majorité

Délibération n°DEL.2022.066

- **DECIDE** que l'adjoint devant être élu après la décision du Conseil municipal de ne pas maintenir Monsieur Samuel ALVES dans ses fonctions de 1^{er} adjoint au Maire, prendra place au premier rang du tableau.

Election d'un nouvel adjoint en remplacement du 1^{er} adjoint

I. DISCUSSION :

Monsieur le Maire :

« M. Dominique GAULON est candidat. Bien qu'il n'y ait qu'une seule candidature, nous devons procéder à un vote à bulletins secrets. Je précise que les élus avec des pouvoirs doivent voter 2 fois. »

II. DELIBERATION :

CONSIDERANT les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel : 33	
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 11	
Nombre de bulletins dans l'urne :	22
Nombre de bulletins nuls (Art. L.66 du code électoral) :	0
Nombre de bulletins blancs (Art. L65 du code électoral) :	2
Nombre de suffrages exprimés :	22

A obtenu :

M. Dominique GAULON, 20 voix.

Délibération n°DEL.2022.067

- **PREND ACTE** des résultats du vote à l'issue du dépouillement.
- **EST ÉLU** Premier adjoint au maire, **M. Dominique GAULON**, immédiatement installé dans ses fonctions, dans l'ordre du tableau.

Détermination du rang d'un adjoint pour pourvoir un poste d'Adjoint au Maire vacant

I. PRESENTATION :

Monsieur le Maire rapporte en s'appuyant sur les termes du rapport de présentation n° 2022/062.

II. DELIBERATION :

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

20 voix POUR,

11 Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote

(Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE, M. Faouzy GUELLIL, Mme Sarah BOUZID)

(M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET, M. Malet DRAME)

(Mme Séverine LEVE, M. Mohamed IMZILNE, Mme Julie SANS)

(M. Karim AMIMEUR)

2 voix CONTRE,

Soit à la majorité

(M. Michel ADAM, M. Samuel ALVES)

Délibération n°DEL.2022.068

- **DECIDE** que l'adjoint devant être élu après la décision du conseil municipal prendra place au rang du poste laissé vacant.
- **PREND ACTE** qu'il sera nécessaire de déterminer le poste vacant.
- **PREND ACTE** de la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire.
- **PRENDRE ACTE** qu'en cas de vacances d'un poste d'adjoint, tout conseiller municipal (sauf le maire) peut se porter candidat à ce poste, y compris s'il occupe déjà les fonctions d'adjoint.
- **PRENDRE ACTE** que pour assurer le respect du principe de parité, seuls des conseillers municipaux de même sexe pourront se porter candidats.
- **DECIDER** de l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de cette mesure.

Election d'un adjoint pour pourvoir au poste de 9^e adjoint au Maire devenu vacant

I. DISCUSSION :

Monsieur le Maire :

« Je prends note de la candidature de M. José VIOLAS. Je rappelle que les élus avec des pouvoirs doivent voter 2 fois.

Toutes mes félicitations à M. José VIOLAS. Je lui souhaite de grands succès dans les missions qui lui seront confiées. Je sais que certains aimeraient les connaître dès aujourd'hui. Elles seront communiquées dans les prochaines semaines. J'en profite pour remercier l'ensemble de la majorité municipale pour son travail quotidien au service de notre ville. Si nous sommes là, c'est que nous avons un but : faire avancer Dugny, faire progresser notre ville. Parfois, les choses sont longues à

mettre en œuvre, mais nous avançons. Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre eux pour avancer dans les dossiers. Je remercie également les élus de l'opposition pour leur fidèle présence.

Concernant le calendrier, les choses ont été un peu compliquées. Le calendrier initial a dû être changé à cause de dates butoirs pour certaines délibérations. Nous attendons des retours de Paris Terre d'Envol pour certaines délibérations qui devront être prises d'ici la fin de l'année pour caler nos dates. Nous vous les transmettrons. »

II. DELIBERATION :

CONSIDERANT les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel :	33
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	11
Nombre de bulletins dans l'urne :	22
Nombre de bulletins nuls (Art. L.66 du code électoral) :	0
Nombre de bulletins blancs (Art. L65 du code électoral) :	3
Nombre de suffrages exprimés :	22

A obtenu :

M. José VIOLAS, 19 voix

- **PREND ACTE** des résultats du vote à l'issue du dépouillement.
- **EST ÉLU** 9^e adjoint au Maire, **M. José VIOLAS**, immédiatement installé dans ses fonctions, dans l'ordre du tableau.
- **ARRETE** le nouveau tableau des adjoints comme suit :

Rang	Nom
1	M. Dominique GAULON
2	Mme Céline POULAIN
3	M. Souheib TOUMI
4	Mme Sonia IFERHATEN
5	M. Thierry PICHOT-MAUFROY
6	Mme Christine BARRETTA
7	M. Michel CLAVEL
8	Mme Paola MELICA
9	M. José VIOLAS

Indemnités de fonction des élus

I. PRESENTATION :

Monsieur le Maire rapporte en s'appuyant sur les termes du rapport de présentation n° 2022/063.

II. DELIBERATION :

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

19 voix POUR,

13 Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote

(Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE, M. Faouzy GUELLIL, Mme Sarah BOUZID)

(M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET,
M. Malet DRAME)

(Mme Séverine LEVE, M. Mohamed IMZILNE, Mme Julie
SANS)

(M. Michel ADAM, M. Samuel ALVES)

1 ABSTENTION

(M. Karim AMIMEUR)

Soit à la majorité

Délibération n°DEL.2022.070

- **APPROUVE** à la demande du Maire le versement de l'attribution au 1^{er} Magistrat d'une indemnité de fonction minorée au regard du taux maximal autorisé par la loi.
- **PRECISE** que le montant de l'indemnité accordée au Maire correspond à 84 % de l'indice Brut Terminal.
- **APPROUVE** la fixation du montant de l'indemnité accordée aux Adjointes au Maire à 31% de l'indice Brut Terminal.
- **APPROUVE** le montant de l'indemnité accordée aux Conseillers Municipaux délégués 1 à 4 fixé à 6% de l'indice Brut terminal.
- **APPROUVE** le montant de l'indemnité accordée au Conseiller Municipal délégué 5 fixé à 6% de l'indice Brut terminal.
- **PRECISE** que les indemnités sont attribuées dans le respect du principe de l'enveloppe budgétaire fixée par le législateur.
- **PREND ACTE** dès lors que les indemnités des Conseillers Municipaux délégués s'imputeront sur le crédit global de l'ensemble des indemnités susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes au Maire.
- **DIT** que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits aux budgets et chapitres concernés.
- **PRECISE** que les revalorisations du point d'indice de référence (Indice brut Terminal de la Fonction Publique Territoriale) qui pourraient intervenir ultérieurement s'appliqueront automatiquement.
- **APPROUVE** le tableau portant indemnités des élus, tel qu'annexé à la délibération, et fixé comme suit :

Qualité	% indice Brut terminal de la Fonction Publique
Maire	84
Adjoint 1	31
Adjoint 2	31
Adjoint 3	31
Adjoint 4	31
Adjoint 5	31
Adjoint 6	31
Adjoint 7	31
Adjoint 8	31
Adjoint 9	31
Conseiller Municipal délégué 1	06
Conseiller Municipal délégué 2	06
Conseiller Municipal délégué 3	06
Conseiller Municipal délégué 4	06
Conseiller Municipal délégué 5	00

- **DIT** que du fait du renouvellement général des conseils municipaux dans un contexte de crise sanitaire, les indemnités pourront, à titre exceptionnel, être versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus soit : à compter de la date d'installation du conseil pour les conseillers municipaux et de la date de leur élection s'agissant du Maire et des Adjoints au Maire.
- **RAPPELE** que le retrait d'une délégation par arrêté interrompt le versement des indemnités conformément à la réglementation applicable.

Adoption d'une convention de restauration du personnel communal au sein du Cercle Mixte de Rose

I. PRESENTATION :

Monsieur le Maire rapporte en s'appuyant sur les termes du rapport de présentation n° 2022/064.

II. DISCUSSION :

Madame Françoise SAUVAGET :

« J'ai été surprise de voir qu'il était ouvert aux agents administratifs. Il s'agit d'une erreur. »

Monsieur le Maire :

« Oui, il s'agit des agents communaux. »

Monsieur Michel ADAM :

« Je voudrais rappeler à cette assemblée que je suis à l'initiative de cette convention qui remonte à quelques années. Il faudra réécrire le document, car l'adjudant n'est plus là. »

Monsieur le Maire :

« Oui, ils nous l'ont transmis ainsi. Nous le corrigerons. Il y a un Président du Conseil d'administration du Cercle Mixte de Rose. Ce sera sans doute à son nom désormais. »

Monsieur Faouzy GUELLIL :

« Nous trouvons que l'initiative est intéressante. Nous sommes plus pour le principe d'un restaurant municipal dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Des associations font cela et elles créent de l'emploi. Dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, les associations peuvent recruter localement du personnel. Cela crée une certaine émulation et ceci peut être intéressant. Je ne suis pas contre la caserne, mais pour avoir été agent de cette ville, nous étions très peu à manger à la caserne. Je crains que cela ne concerne qu'une dizaine ou une vingtaine d'agents sur les 400. Est-ce que la question a été traitée avec les agents ? Est-ce qu'il y a eu un questionnaire ? Est-ce que le choix est partagé ? Est-ce qu'il y a eu un travail sur d'autres possibilités pour se restaurer ?

À un moment, je sais que vous aviez mis à disposition un local au stade pour qu'ils puissent manger entre eux. Je pense que pour le personnel communal qui œuvre au quotidien pour rendre une mission de service public, il serait judicieux de travailler sur un projet collectif. Ce n'est pas parce que je suis dans l'opposition que je ne peux pas faire de proposition. Créer une restauration municipale, travailler dans le champ de l'économie sociale et solidaire serait très intéressant. Je sais qu'une entreprise d'économie sociale et solidaire doit s'installer sous peu. Des sujets vont évoluer dans ce sens. »

Monsieur le Maire :

« Cette délibération ne ferme aucune porte à l'avenir. Il s'agit d'un plus pour les agents. L'intérêt est de communiquer sur l'existence même de cet endroit, car je pense que beaucoup ne savent pas qu'il est possible de se restaurer sur place. Il y aura une vraie communication auprès des agents. Ceux qui veulent s'y rendre pourront bénéficier d'un tarif plus attractif que cela ne l'est aujourd'hui. Je le redis : cela ne ferme aucune porte à l'avenir. »

Monsieur Michel ADAM :

« Les élus payent 5 euros ou 8 euros ? »

Monsieur le Maire :

« Le plein tarif. Nous faisons une distinction entre agents et élus. »

III. DELIBERATION :

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**33 voix POUR,
Soit à l'unanimité**

Délibération n°DEL.2022.071

- **APPROUVE** la convention d'accès au Cercle Mixte de Dugny pour la Restauration du personnel communal en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.
- **PRECISE** que les agents fonctionnaires stagiaires, titulaires et contractuels sur emploi permanent ou remplaçant à temps complet ou non complet.
- **PRECISE** que les agents à temps partiels ou à temps non complet bénéficient de cette possibilité de restauration dès lors que la pause méridienne est attachée à leur temps de travail effectif.
- **APPROUVE** la prise en charge 3 euros par repas sur présentation des listes d'émargement du personnel communal adjointe aux factures.
- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget aux articles et chapitres concernés.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis et à la Trésorerie du Blanc Mesnil.

Convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » au sein des écoles maternelles et élémentaires de la ville de Dugny

I. PRESENTATION :

Monsieur Souheib TOUMI rapporte en s'appuyant sur les termes du rapport de présentation n° 2022/065.

II. DISCUSSION :

Madame Janine LOPEZ :

« Pourquoi toutes les classes ne sont-elles pas concernées ? »

Monsieur Souheib TOUMI :

« Il s'agit d'un dispositif de l'éducation nationale. Ils travaillent sur les classes charnières : la grande section, le CP et le CM2. Cette convention nous a été proposée par l'éducation nationale. Nous l'acceptons bien évidemment. À la base, elle était prévue pour 640 enfants, mais au vu des structures de classe, nous ne pouvions pas mettre les grandes sections de côté. Par conséquent, nous subventionnons les autres enfants. Les classes concernées découlent d'un choix de l'éducation nationale. Ce n'est pas le nôtre. »

Madame Janine LOPEZ :

« Pourquoi ne pas proposer aux autres classes ? »

Monsieur le Maire :

« Il y a des besoins logistiques. Il s'agit d'une première étape. C'est la première fois que nous lançons ce type de dispositif. Cela a valu plusieurs réunions de travail avec M. TOUMI, l'inspection de l'éducation nationale et les services de la ville. Entre-temps, il y a un nettoyage des classes à faire. Demain, si l'éducation nationale est prête à financer d'autres classes, nous serons partant. Pour le moment, cela concerne les classes charnières, les classes déterminantes dans le parcours des enfants : la grande section, le CP et le CM2. Nous parlons de 4 petits-déjeuners dans chacune de ces classes, pour mémoire. »

Monsieur Souheib TOUMI :

« Oui. Le nombre devrait être de 6, mais au regard des double et triple niveaux, nous avons réduit la voilure à 4. »

Monsieur Karim AMIMEUR :

« J'ai eu l'occasion de poser la question de la pertinence de proposer ces petits-déjeuners qu'à certains niveaux dans le cadre de mes fonctions professionnelles au regard. Les enfants déjeunent, quel que soit leur âge. Je ne comprends pas l'idée de financer 4 petits-déjeuners. Quel est l'intérêt ? Ensuite, vous disiez, M. le Maire, qu'il y avait eu beaucoup de réunions. En tout cas, les directions d'école n'ont pas été concertées. Nous nous sommes retrouvés avec cette logistique à mettre en place 2 ou 3 jours avant. Rien n'était prévu. Dans les écoles élémentaires, la situation était pire puisqu'en maternelle nous avons des ATSEM. L'idée est certainement bonne. Éduquer les enfants à l'alimentation est nécessaire. Le faire en concertation avec les écoles est mieux.

Je trouve que l'information aux parents n'était pas bien travaillée. Nous aurions pu travailler cela en amont dans les écoles. Tout cela a été mis en place à la dernière minute, ce qui est dommage. Pour revenir sur ce que disait Mme LOPEZ, vous auriez pu abonder plus pour permettre à tous les enfants de bénéficier de ce projet, même sur une période donnée. »

Monsieur Souheib TOUMI :

« Le but n'est pas de créer un nouveau besoin. Il s'agit d'une question d'éducation et d'apprendre ce qu'est un petit-déjeuner équilibré. La communication devait être faite par l'éducation nationale donc je ne répondrais pas pour eux. »

Madame Françoise SAUVAGET :

« Je rejoins mes collègues élus. Cela se passe sur un temps court et toutes les classes ne disposent pas de la même chose. Les enfants ne comprendront pas. Vous parlez d'un projet pédagogique lié à l'alimentation. L'équipe éducative de l'école doit communiquer avec les familles sur le dispositif. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ? Comment les parents vont-ils être interpellés ? Comment les professeurs des écoles vont-ils mettre en place ce projet ? »

Monsieur Souheib TOUMI :

« C'est à l'éducation nationale de faire cette communication. Il s'agit du principe même de cette convention. Cela a commencé il y a 2 semaines. Le dernier petit-déjeuner doit avoir lieu ce vendredi. Quatre menus types ont été décidés avec l'inspecteur et les services logistiques. À début, nous voulions prévoir 4 petits-déjeuners autour du monde. Cela n'était pas possible avec l'approvisionnement des matières premières. Nous avons donc décidé de faire plus simple avec un petit-déjeuner salé, un petit-déjeuner à base de céréales et un petit-déjeuner avec une viennoiserie. »

Madame Sarah BOUZID :

« J'ai les photos des petits-déjeuners et je suis très dubitative. Je vais faire tourner mon téléphone au sein de l'assemblée. »

Monsieur Faouzy GUELLIL :

« Nous trouvons de manière unanime que le projet est très intéressant. Nous avons fait une campagne sur la réussite éducative. Nous indiquions qu'il s'agissait d'une priorité, qu'il fallait y mettre les moyens, qu'il fallait travailler ensemble. Lors d'un Conseil d'école, nous avons eu quelques réponses aux questions des parents d'élèves. Nous nous rendons compte qu'il reste beaucoup de choses à faire. Quel serait l'impact budgétaire en mettant des petits-déjeuners dans toute l'école ? Ce n'est pas ce qui mettrait en péril le budget communal. Nous connaissons la santé financière de la ville avec une capacité de désendettement de 2 années. Les excédents sont importants tous les ans et cela va continuer. Le dispositif est bien, mais il ne va pas au bout.

Il ne faut pas prendre mal ce que je vais dire. Lorsque nous prenons la parole, il faut éviter le « je ». Il faut utiliser le « nous », parler de l'équipe. Je pense que ce discours est important. Parfois, je commets aussi cette erreur. Je ne suis pas seul, nous sommes une équipe. Des habitants m'ont fait cette remarque. Nous ne pouvons pas nous approprier les choses. Nous sommes là pour avancer. Je voulais le dire depuis plusieurs Conseils municipaux. Nous avons le droit de dire ce que nous pensons, avec tout le respect que nous avons pour chacun d'entre vous. Je le dis d'une manière très sincère. Pour finir, j'ai oublié de féliciter vos 2 adjoints. Félicitations républicaines. »

Monsieur le Maire :

« Nous pourrions vous communiquer les menus. Je rappelle qu'il s'agit d'une première. Cela n'empêche pas d'en tirer des conclusions pour nous améliorer les fois d'après. Des choses peuvent être très bien, d'autres peuvent être améliorées. »

III. DELIBERATION :

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

**33 voix POUR,
Soit à l'unanimité**

Délibération n°DEL.2022.072

- **APPROUVE** l'intérêt d'une convention mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners ».
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise en place de coopération entre l'Éducation nationale et la ville de Dugny.
- **PRECISER** que la convention est établie du 1^{er} septembre 2022 au 8 décembre 2023.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise en place de coopération entre l'Éducation Nationale et la ville de Dugny.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à percevoir les subventions d'aide au fonctionnement de l'Éducation nationale.
- **DIRE** que les crédits de dépenses et recettes sont inscrits au budget primitif 2022 de la commune.

Subvention exceptionnelle 2022 à l'association sportive de basket (ASB)

I. PRESENTATION :

Madame Coralie MATHEVON rapporte en s'appuyant sur les termes du rapport de présentation n° 2022/066.

II. DISCUSSION :

Monsieur le Maire :

« Il s'agit d'un nouveau club. Il y a déjà plus de 200 licenciés. Pour jouer leurs matchs, ils ont besoin de matériel. Nous avons rencontré le club. »

Monsieur Faouzy GUELLIL :

« Nous pouvons nous féliciter de l'ouverture de ce nouveau club. J'espère qu'il n'aura pas la même trajectoire que le précédent club de basket. Je rappelle que nous avons voté une subvention de 15 000 euros pour ce club, mais que rapidement après, il a fermé. Je ne mets pas en cause les responsables associatifs, car, en tant que responsable associatif, je sais que la mission est difficile. Il faut trouver des bénévoles, gérer des humaines, trouver des financements. J'ai été agréablement surpris lors du premier match de basket, car une partie du Conseil municipal était présente pour regarder le match. Cela fait plaisir. Force est de constater que nous choisissons les sports. J'espère que nous ne faisons pas des choix. Il faut promouvoir tous les sports.

Nous sommes toujours contents de voir des élus venir aux matchs ou venir nous donner de la force. Nous avons une position assez particulière, vous le savez. Nous pensons que l'enveloppe dédiée aux associations n'est pas suffisante. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit lors du dernier Conseil municipal. Je m'exprimerai plus tard sur ce sujet, mais plusieurs faits démontrent des attentions particulières à l'égard de certaines associations. Je n'irais pas au bout de mes propos parce que je dois continuer mes investigations. Lors d'un prochain Conseil municipal, j'enverrais mes questions. La somme de 7 000 euros est importante. D'autres associations n'ont pas eu de coup de pouce aussi important.

Je trouve que la somme est importante. En tant que responsable associatif, je suis engagé depuis très longtemps. Je sais que pour d'autres associations, cela n'a pas été le cas. Tant mieux pour le basket, nous voterons pour. En revanche, il faut qu'il existe une équité. Tout le monde doit être traité de la même manière. Pour revenir sur les propos de M. ALVES, il dit « j'ai aidé à la création d'un club de basket ». Les mots sont forts. Un élu donne des orientations, impulse, mais ne crée pas. Ce n'est pas lui qui fait. Cela m'interroge sur beaucoup d'autres sujets. La trajectoire est assez particulière. Je ne veux pas que les associations soient utilisées pour faire de la politique. Cela me dérange. Il faut que nous soyons tous traités à la même enseigne. »

Monsieur le Maire :

« Faites votre investigation, nous en reparlerons à l'issue. Dès qu'il y a une demande de subvention, nous essayons d'y répondre. Certes, peut-être pas dans l'objectif qui est demandé. Lorsque j'étais adjoint à la vie associative et aujourd'hui, en tant que Maire, les associations ayant fait une demande et n'ayant eu aucune subvention à Dugny doivent se compter sur les doigts d'une seule main. Il s'agit là d'une demande d'investissements pour acheter du matériel. Vous savez très bien qu'au moment de

la création d'un club, il faut du matériel. L'ampleur peut être importante, mais ces dépenses n'ont pas besoin d'être reproduites, sauf exception. »

Monsieur Fauzy GUELLIL :

« Tous les ans, nous changeons du matériel. Le matériel a une durée de vie très faible. Demain, ils ne pourront pas vivre avec 7 000 euros. Si vous décidez de leur verser une subvention de 15 000 euros, cela sera bien. Je dis simplement qu'il faut de l'équité. »

Monsieur le Maire :

« Je vous invite à me laisser finir mes propos. Dans les faits, nous avons supprimé la règle des 500 euros qui existait lors du mandat précédent. Cela était absurde. Nous accompagnons les associations vers d'autres dispositifs. Certaines associations ont eu de belles subventions pour de beaux projets et je pense que nous allons continuer ainsi à l'avenir. Concernant l'enveloppe annuelle, nous pouvons penser ce que nous voulons. Nous sommes une ville de 11 072 habitants. D'autres villes deux à trois fois plus grandes n'en font pas beaucoup plus. Il s'agit déjà d'un effort important pour notre ville. Nous pouvons aller un peu plus loin pour certains points. Nous allons bientôt avoir l'élaboration des budgets de la ville.

Nous verrons comment manœuvrer, avec beaucoup d'inquiétude au regard de l'inflation qui nous touche tous. Comme je le dis aux associations que je croise, nous sommes prêts à vous rencontrer pour évoquer des projets concrets par le biais de dispositifs comme le FIA ou par le biais de la subvention annuelle. Notre porte est ouverte. Ensuite, la présence des élus était symbolique, car il s'agissait du premier match officiel. Les uns et les autres ont des affinités pour des sports. Certains aiment le basket, d'autres aiment le judo, d'autres aiment le football. Certains sont membres d'association, d'autres non. Dans les prochaines semaines, il y aura un adjoint ou une adjointe des Sports. Vous aurez l'occasion de le croiser. »

Monsieur Fauzy GUELLIL :

« Je rejoins ce que vous dites. Je trouvais aussi la règle des 500 euros pour les nouvelles associations ridicules. En revanche, il est important de travailler avec de vrais critères, dans le cadre d'une certaine transparence. Malheureusement, l'inflation est à environ 7%. Vous le savez, maintenant, la revalorisation des bases est calculée sur l'inflation. Elle n'est plus votée au moment du projet de Loi de finances. Cela veut dire que les bases vont augmenter et que le contribuable sera impacté. En parallèle, il y aura plus de recettes pour la ville. Il faudrait peut-être baisser la taxe foncière ou donner plus d'argent aux associations. »

Monsieur le Maire :

« J'ai proposé que nous menions une réflexion sur le sujet. Le candidat qui avait proposé de baisser la taxe foncière était M. NICOLAS. Il faut rendre chaque proposition aux bons candidats. Il y aura évidemment une réflexion. »

III. DELIBERATION :

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR
33 voix POUR,
Soit à l'unanimité**

Délibération n°DEL.2022.073

- **ADMET** que les aides publiques auprès des associations locales concourent à la mise en œuvre d'actions satisfaisant un caractère d'intérêt général local.
- **ACCORDE** une subvention à l'association sportive de basket de 7 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater l'aide financière 2022 auprès de l'association sportive de basket, sur le principe des dispositions actées par délibérations du Conseil municipal.

- **DIT** que les crédits de dépenses sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget de la commune.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et au Président de l'association ASB.

Subvention exceptionnelle à la ligue du Cancer du sein

I. PRESENTATION :

Madame Christine BARRETTA rapporte en s'appuyant sur les termes du rapport de présentation n° 2022/067.

II. DISCUSSION :

Monsieur le Maire :

« Je précise que ce montant a été demandé par l'association dans le cadre. Bien sûr, nous avons une pensée pour toutes les personnes qui luttent contre le cancer en ce mois de mobilisation et de sensibilisation contre le cancer du sein. Nous vous avons remis un pin's rose, plus durable qu'un ruban en tissu. Il est à garder précieusement pour être réutilisé chaque année, à cette période. »

III. DELIBERATION :

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**33 voix POUR,
Soit à l'unanimité**

Délibération n°DEL.2022.074

- **ADMET** que les aides publiques auprès des associations locales concourent à la mise en œuvre d'actions satisfaisant un caractère d'intérêt général local.
- **ACCORDE** une subvention à l'association de 300€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater l'aide financière 2022 auprès de l'association, sur le principe des dispositions actées par délibérations du Conseil municipal.
- **DIT** que les crédits de dépenses sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget de la commune.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et au Président de la Ligue du Cancer.

Attribution de subvention à des associations dans le cadre du dispositif du FIA au titre de l'année 2022 – Deuxième commission

I. PRESENTATION :

Monsieur Souheib TOUMI rapporte en s'appuyant sur les termes du rapport de présentation n° 2022/068.

II. DISCUSSION :

Monsieur le Maire :

« Vous avez la liste des actions avec les descriptifs. »

III. DELIBERATION :

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

33 voix POUR

Soit à l'unanimité

Délibération n°DEL.2022.075

- **APPROUVE** la programmation de la commission FIA de la ville de Dugny.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au Fonds d'initiatives associatives (FIA).
- **ATTRIBUE** aux associations une aide financière au titre de l'action menée dans le cadre du FIA pour l'année 2022 selon le tableau suivant :

Porteur	Actions	Part Ville
Jardins numériques	Parcours de développement de compétences informatiques et bureautiques à Dugny pour les habitants en QPV	500 €
Langevin au Jardin	Atelier confection de boites à biscuit et sortie cinéma	200 €
TKD Dugny	Taekwondo world journée ludique	1000 €
ACJSD	Sortie à France miniature	1000 €
Odysseya	J'adore la cuisine française : découvrir la France en cuisinant	580 €
Odysseya	Les petits gardiens de la paix	580 €
Bienfaisance	Journée festive intergénérationnelle	500 €

- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits aux budgets des exercices concernés de la Commune.

Communications diverses

Monsieur le Maire :

« Des questions ont été transmises par le groupe du parti Socialiste. Je me suis permis de les mettre dans un certain ordre, par thématique. J'ai répondu à la première question sur le planning. Ensuite, vous demandez s'il est possible d'avoir les comptes rendus des Conseils des Maires et des Conseils de territoire par mail ou par courrier. Les comptes rendus des séances sont déjà disponibles sur le site de Paris Terre d'Envol, dans la rubrique « Institutions ». Pour le Conseil des Maires, il s'agit d'une

réunion de travail interne et un peu informelle. Les comptes rendus ne sont donc pas publics. Ce n'est pas une instance officielle de Paris Terre d'Envol, contrairement à des commissions permanentes. Vous dites qu'avoir un rendez-vous avec un dentiste est devenu impossible. Vous demandez ce qui est prévu pour donner la priorité aux dugnysiens.

Il existe 2 raisons aux difficultés pour prendre un rendez-vous. D'abord, il y a toujours un protocole sanitaire au sein des centres de santé. Chez un dentiste, le patient ne peut pas porter de masque. De fait, la désinfection, le nettoyage des fauteuils et l'aération des pièces restent en vigueur et obligatoires. Ces contraintes impliquent de prendre des rendez-vous plus espacés. Dans une journée, il est possible d'accueillir seulement 9 patients. Cette contrainte est lourde, mais nécessaire pour lutter contre la propagation du virus du COVID. À ce jour, nous avons 2 dentistes qui ne pratiquent pas à temps complet. Nous faisons face à une situation difficile de recrutement pour cette spécialité. L'un des dentistes a de nouveau réduit son temps de travail, cela est son droit. Les consultations ne sont couvertes que le mardi, le mercredi et le jeudi pour l'un et que le mardi, le mercredi et le vendredi pour l'autre.

Chaque dentiste assure un samedi sur 2. Il est primordial d'attribuer une priorité aux patients qui ont des pauses récentes de prothèses ou d'appareils puisque le suivi est impératif dans un temps bien défini. Les nouveaux patients sont reçus lorsque cela relève de l'urgence et les jours où les dentistes sont présents. Par ailleurs, la loi est très claire. Il n'est pas possible d'appliquer une préférence géographique. Nous ne pouvons pas interdire à un non-dugnysien de consulter un praticien, quel qu'il soit au sein du centre municipal de santé. En revanche, les équipes font tout leur possible pour orienter ces patients vers d'autres cabinets des villes voisines. Ce sont parfois les assistantes dentaires qui appellent des cabinets d'autres villes pour essayer de trouver un rendez-vous.

Je tiens d'ailleurs à les remercier du travail qui est réalisé, car il s'agit d'efforts supplémentaires. La ville poursuit les actions de préventions dentaires dans les écoles, notamment avec le Dr ROUSSELIN. Je tiens à la remercier également. Nous ajoutons depuis 2 ans la venue du bus dentaire départemental. Ces actions en partenariat avec le département ont permis de donner des soins sur l'année scolaire 2020-2021 au Pont Yblon (26 dépistages et 9 soins). En 2021-2022, cela a concerné 33 élèves à Pont Yblon et les élèves de l'école Jean Jaurès. Je n'ai pas les chiffres pour l'école Jean Jaurès, mais nous pourrions vous les communiquer lors de prochaines séances. Vous avez posé 4 questions sur les affaires scolaires. »

Monsieur Souheib TOUMI :

« Je vous remercie pour ces questions. La première question concerne les éducateurs sportifs intervenant dans les écoles élémentaires. Ils intervenaient aussi en école maternelle. Nos éducateurs sont partis vers d'autres horizons. Avec M. le Maire, nous leur souhaitons beaucoup de succès pour leurs nouveaux projets et nous les remercions pour leur investissement à l'égard de notre ville. Nous sommes en cours de recrutement pour les remplacer. Deux candidats ont été présentés et reçus. Nous attendons leur confirmation pour une prise de poste après les vacances de la Toussaint. Vous évoquez les équipements sportifs mis à disposition des écoles et le planning hebdomadaire. Par exemple, les élèves de Langevin n'y ont pas accès depuis 3 ans alors qu'ils sont à proximité.

Il convient de rappeler qu'il n'y a pas d'obligation de pratiquer du sport avec des équipements sportifs à l'école élémentaire. En effet, l'établissement scolaire reste le lieu privilégié selon l'éducation nationale. Toutefois, nous mettons des créneaux à disposition de l'inspection d'éducation nationale qui a la charge de distribuer les différents créneaux. Chaque école travaille sur un programme sportif et le planning est ensuite réalisé. Il est important de rappeler que les collèges et les lycées doivent aussi bénéficier de ces structures. Effectivement, au vu des subventions de la région et de la participation du département dans les frais de fonctionnement, nous devons les prioriser sur bon nombre de créneaux. À cela, nous devons aussi intégrer la mise à disposition auprès d'autres partenaires comme le Centre d'accueil de jour Cap avenir ou les associations.

Afin que vous puissiez avoir une visibilité, je vais vous donner une liste de créneaux. Ces créneaux sont donnés à l'inspection académique qui, elle-même, distribue les créneaux aux écoles.

- Pour le gymnase Alain Mimoun : les vendredis de 9h45 à 11h et de 15h30 à 16h15 ;
- Pour le gymnase Jean Jaurès et dans le cadre du projet boxe : les mardis et mercredis après-midi ;
- Pour la grande salle du Dojo Larbi Benboudaoud : les jeudis de 10h30 à 11h30 et les vendredis de 8h30 à 10h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- Pour la petite salle du Dojo Larbi Benboudaoud : les jeudis de 15h30 à 16h30 et les vendredis de 13h30 à 16h30 ;
- Pour la piste d'athlétisme : les lundis de 9h à 11h30, les mardis de 9h à 11h30 et de 13h30 à 15h, les jeudis de 13h30 à 16h30 et les vendredis sur demandes ponctuelles ;
- Pour la salle de tennis : les lundis de 8h30 à 11h et de 13h30 à 15h, les mardis après-midi, les jeudis et les vendredis matin pour le premier trimestre ;
- Pour le terrain synthétique n°1 : sur demande le lundi matin ;
- Pour le terrain synthétique n°2 : le lundi matin et après-midi.

À tout cela s'ajoute une très bonne nouvelle obtenue il y a quelques jours. Le fonds de dotation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a décidé de répondre favorablement à la demande de subvention formulée par M. le Maire afin de mettre en place le dispositif Savoir rouler sur la ville de Dugny. Ainsi, nous avons obtenu une subvention de 30 000 euros afin de financer 80 vélos avec les protections nécessaires et d'en faire bénéficier les 4 écoles élémentaires de la ville. Concernant l'école Colonel Fabien, la ville a investi 400 000 euros dans la construction et l'aménagement des nouveaux locaux polyvalents. Ils seront livrés au premier trimestre 2023 et permettront notamment d'y déployer des activités sportives.

Vous demandez quel est le bilan de la rentrée. Étant donné les annonces du ministre aux parlementaires venu en Seine-Saint-Denis le 15 juillet 2022 qui évoquait « les moyens du bord », nous étions tous inquiets pour cette rentrée. Heureusement, cette inquiétude s'est plutôt estompée le jour J et la rentrée a pu se faire plus sereinement que ce que nous pouvions craindre. En effet, l'ensemble des postes d'enseignants a été pourvu. Il ne manquait pas un seul enseignant. Il n'y a que 3 ou 4 enseignants contractuels, mais ils sont déjà au moins une année pleine d'enseignement. Les équipes pédagogiques se stabilisent et les stagiaires des années précédentes demandent à rester sur la ville. Toutefois, cela ne doit pas nous enlever la vigilance que nous devons avoir sur le reste de l'année scolaire.

Il manque des AESH. Je tiens à les remercier pour leurs investissements. Le nombre de non-remplacements d'enseignant est encore trop important. Ces questions ont été soulevées auprès du requêteur lors de sa rencontre annuelle avec les élus locaux, au lendemain de la rentrée scolaire. Les effectifs en école maternelle sont en baisse puisque nous avons 585 élèves contre 617 en 2021. En école élémentaire, il existe une légère hausse avec 1026 élèves contre 1013. Au vu de la démographie, 2 classes ont été fermées en maternelle (1 à Cachin et 1 à Joliot-Curie). Une classe élémentaire a été ouverte à l'école Paul Langevin. Les effectifs par classe sont autour de 26 élèves en maternelle et de 24 en élémentaire. Pour l'école classée REP de la ville, les effectifs par classe sont de 19 en maternelle et de 16 en élémentaire.

La ville poursuit ses efforts puisque cette année, de nouveaux projets sont lancés tels que le Savoir rouler ou les classes numériques. Cela représente un investissement proche de 200 000 euros. Nous modernisons les outils pédagogiques comme nous nous y étions engagés. Depuis la rentrée, chaque classe d'école maternelle a une ATSEM affectée. Il s'agit d'un effort remarquable lorsque nous nous comparons à bon nombre de villes de ce département. Nous y trouvons parfois 3 ATSEM pour une école de 10 classes. Enfin, l'année scolaire sera marquée par 2 autres opérations majeures en plus des nouveaux locaux de l'école Colonel Fabien. Cet hiver, débiteront les travaux thermiques et de réfection des façades de l'école Jean Jaurès. Les travaux devraient être terminés à la fin de l'été 2023.

Il y aura les travaux du nouveau groupe scolaire de 16 classes dont les travaux de terrassement débiteront au mois de novembre. Dominique GAULON vous apportera plus de précision, car il s'agit

d'une autre question que vous avez souhaité aborder. Enfin, j'aimerais rappeler que la ville est pleinement mobilisée pour l'obtention du classement REP de l'ensemble de ces écoles. Cette demande a été unanimement formulée par les élus lors de la visite du ministre. Notre députée, Soumya Bourouaha et notre conseillère départementale, Zaïnaba Saïd Anzum, se sont associées à notre demande que nous avons renouvelée de vive voix avec M. le Maire lors de la venue du ministre à Dugny, le 15 juillet dernier.

À ce titre, M. le Maire a lancé un appel au soutien des habitants en rejoignant un comité de soutien municipal. Je préfère préciser que cela a été corrigé rapidement. Il s'agit bien d'un appel municipal et pas du groupe Dugny pour tous. Vous pouvez toutes et tous le faire en allant sur DugnyREP.fr. Il y a bientôt 200 signataires. Continuons ensemble en ce sens, car un nouveau courrier sera adressé prochainement par M. le Maire au ministre, avec l'appui de ces signatures. Ensuite, vous demandez comment est organisée l'aide aux devoirs. Tout d'abord, il est important de préciser que nous parlons depuis plusieurs années « d'accompagnement scolaire » et non plus « d'aide aux devoirs ».

Celui-ci est mis en place les lundis, mardis et jeudis, de 16h30 à 18h30 dans les écoles élémentaires et les lundis, mardis et jeudis, de 17h00 à 19h00, pour les collégiens et lycéens. Deux enseignants sont référents sur chaque site et sont les interlocuteurs de la municipalité. Un budget de 150 euros a été alloué pour les 36 groupes, soit une enveloppe de 5 400 euros pour renouveler le matériel et les jeux utilisés sur le temps d'accompagnement scolaire. Pour les élémentaires, il y a un temps pour le goûter, un temps pour les devoirs et un temps pour le renforcement au travers de jeux éducatifs. Pour les collégiens et lycéens, nous sommes dans le cadre de la compréhension des consignes, les devoirs et le renforcement dans certaines matières. Cette année, nous y accueillons l'ensemble des enfants dont les parents ont fait une inscription. »

Monsieur Fauzy GUELLIL :

« Notre groupe s'appelle « Au cœur de Dugny ». Dans notre équipe, il n'y a pas que des socialistes. »

Monsieur le Maire :

« Nous passons au bilan de l'été. Plusieurs secteurs sont concernés. Nous commençons avec l'enfance et les villages d'été. »

Madame Sonia IFERHATEN :

« L'été a été animé à Dugny. Des animations ont été proposées tout au long de l'été avec une période particulière du 9 au 31 juillet grâce aux villages d'été en centre-ville et dans le quartier du Pont Yblon. En centre-ville, nous avons compté en moyenne 150 personnes par jour. Il y avait plus de fréquentations la première semaine. Au Pont Yblon où nous avons un système de comptage, nous avons comptabilisé 619 entrées en 3 semaines. Une réunion sera organisée au mois de janvier avec l'ensemble des partenaires du village d'été ainsi que pour le prochain village de Noël afin de préparer au mieux les éditions de l'année 2023. Aussi, pour cette période, plusieurs soirées de jeux ont été organisées ainsi que 4 marchés nocturnes qui ont connu un franc succès.

J'en profite pour remercier l'ensemble des exposants et les services de la ville qui ont contribué à la réussite de ces événements. Nos dugnysiens ont pu aller à la mer ou en base de loisirs les samedis. Nous avons eu 4 journées à la mer avec 215 personnes et 2 bases de loisirs avec 112 personnes. Concernant le secteur de l'enfance, dans le centre de loisirs, nous avons accueilli en moyenne au mois de juillet 95 enfants par jour en maternelle et 98 en élémentaire. Au mois d'août, nous avons accueilli en moyenne 50 enfants par jour en maternelle et 62 en élémentaire. Trois séjours ont été organisés. Contrairement aux années précédentes, nous sommes partis sur des séjours de 7 jours au lieu de 5. 48 enfants ont pu en bénéficier et ont été complètement dépaysés. »

Madame Céline POULAIN :

« Concernant les activités jeunesse cet été, il y a eu une fréquentation en hausse avec en moyenne 50 jeunes par jour au mois de juillet et 40, au mois d'août. Nous avons proposé 4 séjours (2 en juillet et 2 en août). Il a été difficile de remplir les séjours pour les 14-17 ans. En tout, 49 jeunes sont partis cet été. En plus, nous avons proposé un séjour linguistique en Espagne, à Barcelone pour 12 jeunes.

Nous avons eu certains retours négatifs, mais ils ne font pas l'unanimité, bien au contraire. L'ensemble des jeunes ont été très contents. Le Directeur nous a transmis un bilan avec des points d'accroche avec certains jeunes. Des activités ont été modifiées du fait de longue attente et de la chaleur. Nous avons dû nous adapter et faire d'autres choses. Pour le prochain séjour linguistique, nous sommes en train de travailler sur un séjour anglophone, si possible. »

Madame Christine BARRETTA :

« Concernant les activités culturelles, plusieurs actions ont été menées par la Direction des actions culturelles. Le premier événement était la fête de la musique avec la venue d'Émile et Images. Cette soirée a été marquante avec approximativement 1 500 spectateurs. Il y a eu une autre soirée importante le 13 juillet avec le concert de Cheyenne. Le but était de promouvoir des artistes un peu moins connus pour découvrir de jeunes talents. Nous avons ensuite eu le défilé aux champions puis le traditionnel feu d'artifice qui était particulièrement beau. Nous avons eu 4 séances de cinéma en plein air proposées en juillet et en août, dans le centre-ville et au Pont Yblon. Malheureusement, la 5^e séance a dû être annulée à 2 reprises en raison des conditions météorologiques. Nous l'avons déjà inscrit pour la session 2023 au Pont Yblon.

La médiathèque est intervenue sur le village d'été avec plusieurs ateliers. Nous avons également proposé au musée de l'Aire et de l'Espace de venir proposer des activités, ce qu'ils ont fait sur 2 après-midis. Nous pouvons ajouter l'inauguration de la Micro-Folie Nomade, le 5 juillet. Cela a été porté par l'association SHAM Spectacles et le soutien de l'EPT et de la ville. La Micro-Folie a été au centre de loisirs, à la médiathèque et au village d'été. Une soirée guinguette et barbecue a clôturé la saison estivale au lendemain de la rentrée scolaire. Ce projet répond à nos engagements et notre volonté d'amener la culture au plus proche de nos quartiers. Pour cela, je tiens à remercier l'ensemble des équipes de la Direction des actions culturelles pour le travail réalisé. »

Monsieur le Maire :

« Le bassin temporaire financé grâce aux fonds de dotation de Paris 2024 a pu accueillir pendant 3 semaines 148 participants, soit pour apprendre à nager, soit pour casser les barrières liées à l'eau. Nous avons déjà fait un débriefing avec Paris 2024 afin d'envisager le retour de ce bassin dès l'été prochain, sur une période plus longue qui commencerait sur le temps scolaire au mois de juin. Je tiens à féliciter les services de la ville. Il y a quelques soucis les 10 premiers jours avec des difficultés pour monter le bassin. Le liner a lâché plusieurs fois donc des agents ont dû rester jusqu'à 22h. Je tiens à la remercier, car ils n'avaient qu'une volonté : faire fonctionner le plus tôt possible le bassin.

Vous avez posé une question sur le tirage au sort des activités. Ce tirage au sort est utilisé lorsque nous n'avons pas d'autres choix. Il s'avère que nous n'en avons pas eu besoin, par exemple au mois de septembre. Nous avons étendu les places pour l'accompagnement scolaire pour répondre à toutes les demandes. Nous avons pris tout le monde sur les activités avec des adaptations sur certains créneaux. Nous avons eu besoin d'un tirage pour certains séjours enfance, mais les refus se sont révélés être très restreints entre les inscriptions sur plusieurs séjours et les désistements. Cela nous permet d'identifier d'éventuels besoins sur les années à venir.

Nous avons une question sur le centre de vacances de Chincé. Je laisse la parole à M. CLAVEL qui est adjoint délégué aux grands travaux. Il est tout particulièrement attaché à ce site. »

Monsieur Michel CLAVEL :

« Je tiens d'abord à vous remercier pour cette question, car bon nombre de dugnysiens sont attachés à ce site qui fait partie du patrimoine de notre ville. Il me semble essentiel de donner quelques informations liées à ce site, car certaines personnes ne connaissent pas encore ces équipements. Le château de Chincé est un domaine d'une superficie de 9 hectares situé à Jaunay-Marigny, dans la Vienne, à proximité immédiate de Poitiers et du parc d'attraction Futuroscope. La ville en a fait l'acquisition en 1955 afin d'en faire un centre de vacances. Cependant, depuis 30 ans, ce site n'est plus en activité, représentant des charges trop lourdes aux yeux des précédentes équipes municipales. Il avait été décidé de la vendre, mais le Maire a annoncé au début de l'année vouloir arrêter ce processus de vente, chose faite.

Il a été demandé aux services de réaliser un diagnostic sur le bâti, l'ensemble du domaine et le potentiel. Cette étude est sur le point d'être mise en concurrence avec le cahier des charges qui est en cours de finalisation. À ce jour, nous n'avons rien annoncé sur une potentielle remise en service, mais, je vous le dis aujourd'hui, cette opération ne se fera pas en un jour. Pour avoir visité le site au mars 2008 et en octobre 2021, des travaux lourds seront à mener. Il sera essentiel de trouver de nombreuses clés de financement. La municipalité ne ferme aucune porte sur le devenir de ce site et espère lui redonner de la vie. »

Monsieur le Maire :

« Normalement, il n'y a pas de débat. »

Madame Janine LOPEZ :

« Oui, mais je tenais à vous lire le témoignage d'un jeune qui a participé au séjour de Barcelone. »

Monsieur le Maire :

« Je vous propose de l'inscrire au prochain Conseil municipal. Il nous reste beaucoup de questions. Je vous invite à en discuter avec les élus concernés. Ensuite, vous avez posé une question sur le service public de l'eau. Lorsque j'ai lu cette question, je me suis dit que nous ne vivions pas dans la même ville. Vous êtes engagés politiquement dans cette ville depuis bien plus longtemps que moi. Vous avez été candidate sur des listes municipales, vous avez été en tête de liste. Je pense que nous voyons souvent des délibérations sur le SEDIF qui est un syndicat des eaux. Il s'agit d'un service public de l'eau dont nous sommes déjà membres depuis des années ce qui nous permet d'avoir un prix de sortie à l'échelle de la ville.

Je pense que la question était relative au développement d'un service public de l'eau à l'échelle de l'EPT. Dans ce cas, la question doit être mieux formulée. Il s'agit d'une compétence de l'EPT et le Président a annoncé qu'il lancerait une étude de faisabilité. À l'échelle de l'EPT, 3 villes ne sont pas membres de ce syndicat : Blanc-Mesnil, Villepinte et Tremblay-en-France. Les autres villes sont membres du SEDIF. Pour le projet des Jeux olympiques et paralympiques, vous avez posé plusieurs questions. Nous commençons avec l'emploi et l'insertion. »

Madame Céline POULAIN :

« La compétence est partagée entre la ville et Paris Terre d'Envol. Il convient de regarder l'ensemble des chantiers sur la ville et le chantier du Grand Paris Express. Au total, 18 815 heures ont été réalisées par les dugnysiens. Nous sommes passés de 2 829 heures en 2019 à 4 982 heures en 2021. Pour les chantiers à Dugny, nous sommes passés de 411 heures en 2019 à 4 280 heures en 2021. Lors d'un Conseil d'administration de la SOLIDEO où M. le Maire et M. GAULON étaient présents, il a été demandé qu'une communication soit réalisée en concertation avec les différents acteurs afin de faire connaître l'ensemble des postes aux habitants. Au total, 125 000 heures d'insertion seront lancées. »

Monsieur le Maire :

« Nous comptons sur la Mission locale Paris Terre d'Envol qui doit arriver dans la ville dans les prochains mois. Je leur souhaite d'atteindre des objectifs beaucoup plus poussés que la précédente Mission locale. »

Monsieur Dominique GAULON :

« Vous demandez quelles sont les avancées pour le désenclavement des différents quartiers du centre-ville. Cette question est indirectement liée à vos questions sur les Jeux olympiques et paralympiques. Je me permets d'y répondre maintenant et j'y associe Mme COLLET qui siège à Paris Terre d'Envol. Je rappelle que ce sujet a été abordé plusieurs fois en séance cette année. Tout ne pourra pas être réalisé en un claquement de doigts. Paris Terre d'Envol a lancé l'élaboration de son plan local de mobilité au début de l'année 2022. M. le Maire a demandé d'inscrire une voie de désenclavement de la ville sur la façade Est du centre-ville. La façade ouest étant classée Natura 2000, cette piste est inenvisageable. Cette voie est envisageable par le nord, dans le département du

Val-D'Oise, entre la place de la Générale Valérie André et la route départementale 84A.

À ce jour, les études de faisabilité ont été portées par le Conseil départemental du Val-D'Oise. Le Conseil régional et Paris Terre d'Envol se sont déjà engagés à participer au financement de ce projet. Il manque encore quelques financements pour que le Val-D'Oise l'inscrive dans son plan pluriannuel d'investissement. M. le Maire a notamment rencontré le conseiller département du Val-D'Oise en charge des voiries, avant l'été, afin de réaffirmer la volonté de Dugny d'obtenir cette voie nord. Cette volonté a été confirmée par écrit à la Présidente du Val-D'Oise dans un courrier co-signé par les maires de Dugny, du Bourget, de Bonneuil-en-France et de Garges-lès-Gonesse ainsi que par le Président de Paris Terre d'Envol, Bruno Beschizza. Toutefois, une seule voie Nord ne désenclavera pas notre ville. Il en faut également une au sud.

Rouvrir l'ancienne route du Bourget pourrait être la facilité, mais la ville a demandé une étude pour envisager plusieurs scénarii, en concertation avec le Conseil départemental de la Seine-st-Denis. M. le Maire a encore eu des échanges récemment sur le sujet avec le Président du Conseil départemental pour solliciter les différents propriétaires des parcelles voisines, à savoir l'aéroport de Paris et l'État. Par ailleurs, afin de renforcer les mobilités douces, les travaux de la passerelle reliant Dugny au Bourget viennent de débuter. Aujourd'hui, lorsque vous partez de la cité Maurice Thorez en direction du lycée Germaine Tillion, vous mettez entre 30 et 40 minutes à pied. En 2024, vous n'en mettez plus que 15 à 20.

Vous avez posé une question sur le nombre de classes que vous trouvez sous-évalué. Pour le nouveau groupe scolaire du village des Médias, je suis assez surpris de votre calcul. Vous prenez en référence le nombre de logements du bailleur Seine-st-Denis Habitats pour en faire un ratio par rapport au nombre de classes créées. Pour faire des calculs, il faut prendre des chiffres concrets. À Dugny, nous avons 4 270 logements avec un taux d'occupation moyen de 2,7 personnes par logement. Ces chiffres sont sur le site de l'INSEE. Dans le projet du quartier, plusieurs lots seront gérés pour des jeunes actifs, des étudiants et des séniors. Sur la phase 1, ils représentent un peu plus de 200 logements. Cela mène à 246 studios. Il y aura également 234 T2, 260 T3, 170 T4 et 42 T5, soit 952 logements pour la phase 1.

Pour cette phase, le groupe scolaire de 16 classes accueillera très largement les enfants de ce quartier. Avoir 2 phases permet à la municipalité de discuter des aménagements, de leurs typologies, de l'architecture, etc. Dans ces discussions, il est évidemment prévu de prendre en compte toutes ces questions. J'en profite pour dire que la SOLIDEO voulait réduire le groupe scolaire à 12 classes. Nous avons obtenu avec M. le Maire le fait d'avoir 16 classes dès 2024. De plus, vous nous interrogez sur une éventuelle Maison de quartier. Celle-ci n'avait pas été prévue dans le projet initial porté par la précédente municipalité. Avec la 2^e phase, la porte est ouverte et nous vous remercions pour votre remarque que nous transmettrons aux aménageurs.

Vous vous interrogez sur l'utilité de la construction des logements après les Jeux olympiques. Il s'agit de la programmation arrêtée en phase de candidature et il constitue un équilibre de financement de l'ensemble du projet. Nous travaillons avec les aménageurs pour éviter l'aspect très dense voulu par nos prédécesseurs sur cette question. Enfin, je rappelle que l'État a des objectifs de construction de logements, notamment en Île-de-France. Il y a un déficit de logement dans notre région, dans notre département, mais aussi dans notre ville au regard des demandes.

Pour conclure, je citerais le projet politique de votre parti, à savoir le parti Socialiste, où il est écrit « nous voulons relancer la production de logements pour produire 500 000 logements par an dont 150 000 au moins pour les logements sociaux ». Il semblerait que vous ayez un point de vue différent de celui du parti auquel vous donnez votre cotisation chaque année. Nous ne pourrions pas éviter le phasage. En revanche, il nous permet de mieux étaler dans le temps les différents aménagements et d'identifier des besoins qui pourraient évoluer dans les prochaines années. Il est beaucoup plus simple d'accueillir 950 logements d'abord, puis 400 ensuite, plutôt que 1 300 logements d'un coup. »

Monsieur le Maire :

« Normalement, la prochaine séance est prévue le 17 novembre 2022. »

La séance est levée à 21h30.

Fait à Dugny, le 20/11/2022

Secrétaire de Séance

Chérif DIA



Le Maire
Quentin GESELL